1re Année. — N° 8 | 10 Centimes | 19 Février 1881

DÉPOT LÉGAL
Rhône
N° 54
1881

Rédacteur en chef :
Georges BROWN

Secrétaire de la Rédaction :
Jean VALJEAN

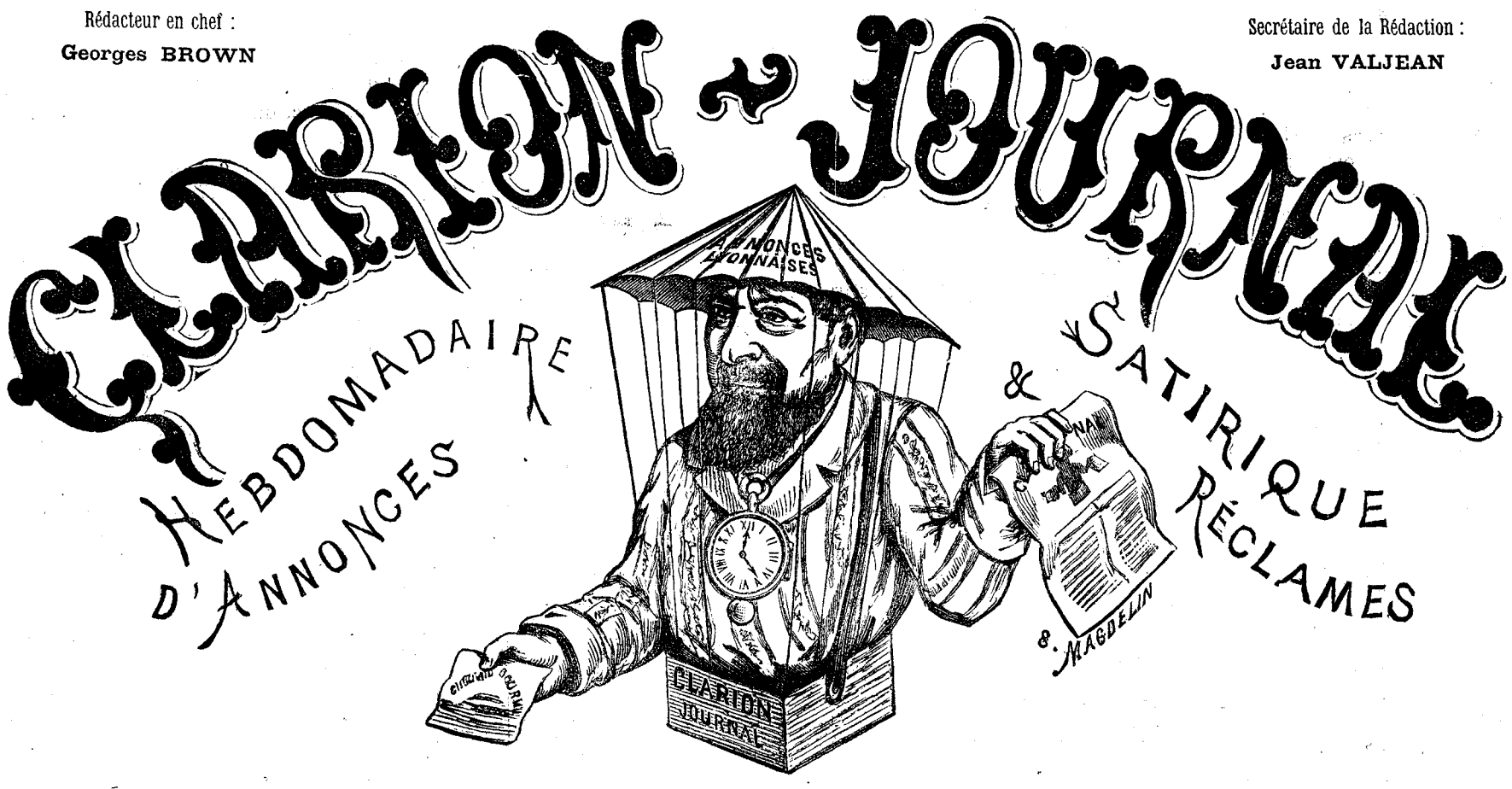

ANNONCES
(à toutes les pages)

Annonces anglaises (la ligne). **30** cent.
Réclames (la ligne) . . . . . **50** —

Directeur-Administrateur-Gérant : **P. SUSBIELLE**
RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **17, rue Ferrandière, 17**
Les ABONNEMENTS et les ANNONCES sont exclusivement reçus au Bureau de l'Administration. — Les MANUSCRITS non insérés ne seront pas rendus
DÉPOT CENTRAL DE VENTE : *Rue Quatre-Chapeaux, 14*

ABONNEMENTS
à Lyon.

Un an . . . . . 5 fr.
Six mois . . . . . 3 »
Trois mois 1 50

Accueillons les Convertis !...

Depuis quelques jours la renommée semble s'attacher au pas d'un homme! Elle épie, à chaque instant, ses moindres mouvements, ses allées et venues, pour les livrer ensuite à la publicité. Elle l'accompagne à l'Elysée, le suit au palais Bourbon où à la place Beauvau, lui fait enfin une réputation vraiment dérisoire.

Que les organes de la réaction insultent, vilipendent M. de la Fauconnerie, ses anciens amis sont libres d'agir ainsi, s'ils n'ont pas d'autres moyens d'exprimer leur douleur et de flétrir un transfuge... Mais que des feuilles, se disant républicaines, apportent leur concours pour rire des sentiments de délicatesse qui ont guidé M. Dugué dans sa conversion, voilà ce qui est incompréhensible.

Allons ! Messieurs de l'intransigeance, soyons plus logiques ! Tous nous prétendons combattre pour la même cause. Quoique les moyens diffèrent, notre but est le même : la fondation et la conservation du régime républicain. Notre devoir est donc de concilier à cette forme de gouvernement tous ses ennemis. Pourquoi, dès-lors, rejeter ou ridiculiser des néophytes ? Pourquoi emboucher la trompette pour leur jouer les airs du *Déserteur ?* Pourquoi leur jeter le discrédit jusqu'au milieu de leurs électeurs ? Semer le désarroi au sein des comités républicains, chargés de récompenser la noblesse et l'énergie de leurs sentiments ?

Y a-t-il donc crime enfin pour M. Dugué, d'avoir vu la confusion où se débattait le parti de l'empire depuis la mort du prince Impérial? Avec une grande loyauté il reconnaît que son empire n'est plus de ce monde, qu'il n'existe plus une main généreuse et patriotique à laquelle il puisse remettre le dépôt de ses espérances ; que le chef de la dynastie des Bonaparte ne mérite pas la confiance des bonapartistes ; que ce parti enfin, quoiqu'en dise un de ses chefs, M. Rouher, qui prétendait que la raison d'être des partis était de ne désarmer jamais, que ce parti, dis-je, est non seulement contraint à désarmer, mais encore obligé d'avouer son propre effondrement ; que le chemin le plus court et la résolution la plus sage, au lieu de créer à la République de nouveaux embarras et des obstacles de chaque jour, est de se rallier à elle, la seule forme de gouvernement voulue par la nation ! N'est-ce pas là acte de bon Français, et vous l'incrimineriez ? Mieux vaut tard que jamais ! Et, quoiqu'en disent les feuilles de l'intransigeance, ce sont des conversions qu'il faut accueillir avec joie. Elles font la force du parti républicain. Soyons donc logiques, ne rejetons pas ces nouveaux arrivés. Ne livrons pas nos feuilles aux haines et aux rancunes personnelles ! Prenons-y garde ; en effet, en agissant ainsi, nous croirions combattre séparément les mêmes adversaires, tandis que véritablement nous lutterions côte à côte avec la réaction : aujourd'hui c'est dans les journaux, demain ce serait sur le terrain électoral, et alors nous risquerions de faire le jeu de nos pires ennemis ! Soyons donc moins intolérants et moins haineux, ayons souci des devoirs que nous avons vis-à-vis du pays, et nous nous épargnerons de pareils remords...

Georges BROWN.

L'Émeute

I.

L'émeute courait dans la rue,
Ses bras étaient rouges de sang,
Et telle qu'une immense crûe,
Elle allait toujours grossissant !

Le tocsin hurlait dans l'espace
Son lugubre miserere,
Et, comme une trombe qui passe,
En laissant le sol déchiré ;

Telle, avec sa brûlante haleine,
La canonade alors passait,
Déchirant de la chair humaine,
Masse qui toujours avançait !

Ah ! quel désespéré courage
Déployait l'émeute ! C'était
Pour qu'on lui donnât de l'ouvrage
Que cette foule se battait.

II.

Dans l'atelier poudreux et sombre,
Où jadis la gaieté brillait,
Auprès d'un cadavre, dans l'ombre
Un homme pourtant travaillait.

C'était un cadavre de femme,
A travers le suaire blanc,
La marque rouge d'une lame,
Se voyait à côté du flanc.

III.

— « Père, dit un garçon robuste,
Passant le seuil de l'atelier,
La cause du peuple était juste,
Il peut aujourd'hui travailler.

Et toi-même te voilà, père,
A l'ouvrage notre soutien,
Nous ne craindrons plus la misère,
Tu le vois, le travail revient. »

Oui, dit l'homme en montrant par terre.
A son fils le cadavre nu,
Oui ! le travail est revenu....
Je fais le cercueil de ta mère !

IV.

Pauvre femme, elle se sauvait
Devant l'émeute, horrible drame !
Un dragon, en chargeant, avait
Dans le tas *sabré cette femme.*

. . . . . .

Un jour les révolutions,
Au lieu de tuer feront vivre !...
Posez les armes, nations,
Et remplacez-les par le livre !!

A. DUCROS.

Le Droit d'Aubaine

S'il est une étude intéressante pour nous, hommes du peuple, c'est incontestablement celle des us et coutumes des temps passés. Ces coutumes, établies par l'usage et par la commune pratique des villes, des provinces, des cantons et surtout et principalement par l'abus, l'injustice et la loi du plus fort et du plus puissant, alors que le peuple, tenu dans l'ignorance, n'avait pas conscience de sa propre force et s'inclinait servilement sous le joug de la noblesse et du clergé, jusqu'au jour où, poussé à bout par l'excès de ces mêmes abus et ayant enfin conscience de sa propre puissance, il secoua virilement ce même joug et le brisa comme verre sous son talon de fer.

Ce jour-là fut, pour nous, l'aurore de l'affranchissement, de l'indépendance, de la liberté.

Nous nous proposons de passer en revue certaines de ces différentes coutumes et d'en faire, de temps à autre, l'objet d'une étude que nous soumettrons à nos lecteurs.

Et tout d'abord, pour commencer, nous allons parler du droit d'Aubaine.

Dans la jurisprudence française, le mot *aubain* — du celtique *albani, aubenæ,* formé d'*alb*, autre et de *bann,* juridiction — désignait un étranger qui n'était pas naturalisé dans le pays où il demeurait. On en distinguait de deux sortes : les uns étaient nés en France, mais ils avaient quitté le diocèse ou la seigneurie où ils avaient pris naissance, pour aller s'établir dans un autre; les autres, nés à l'étranger, étaient venus fixer leur domicile dans notre pays. Cette dernière catégorie d'aubains, ou d'étrangers, si l'on aime mieux, n'étant pas celle dont nous voulons entretenir nos lecteurs, nous nous contenterons de parler de la première.

Si les aubains de la première espèce ne reconnaissaient pas un seigneur dans l'an et jour, ils payaient l'amende au baron dans la châtellenie duquel ils avaient établi leur domicile, et s'ils décédaient sans laisser au baron une quotité de leur fortune fixée par les usages, tous leurs meubles, après leur décès, lui étaient acquis. C'était donc, comme on peut le voir, un usage assez barbare, que celui qui condamnait, en quelque sorte, chacun à ne pouvoir vivre que dans son pays, et partant à y vivre malheureux, s'il naissait malheureux; et cependant, de tous les temps et dans tous les pays, on a toujours établi une grande différence entre les étrangers et les citoyens du pays même. Ces préjugés ont, fort heureusement, disparu depuis longtemps de nos mœurs.

La grande Révolution de 89 trouva un moyen fort simple d'abolir le droit d'aubaine : ce fut de supprimer les seigneurs, qui seuls pouvaient l'exercer. Depuis lors, nous savons que nous sommes tous frères, issus d'une même mère, la mère patrie, et nous nous aimons en frères, nous prêtant mutuellement aide, secours et assistance.

En effet, dans quel pays, mieux que dans le nôtre, peut-on trouver la preuve de la sympathie qui existe entre les hommes du peuple, quelque soit le lieu de leur naissance?... Voyez la bonne harmonie qui règne entre les ouvriers de nos nombreuses usines et manufactures, de nos vastes ateliers du chemin de fer; voyez-les se rendre fraternellement au chantier commun, sans jalousie de la position respective qu'ils occupent, sans arrière-pensée, tendant chacun au même résultat, ambitionnant chacun le même but, c'est-à-dire d'être fidèles ouvriers, honnêtes citoyens, bons pères de famille. Honneur donc à ces hommes du peuple qui, n'écoutant que les inspirations de leur cœur, suivent sans broncher la route indiquée par le progrès; route qui a pour but l'honneur et la probité. Honneur aussi à ces chefs d'ateliers et employés supérieurs, qui savent, par leur bonne et sage administration, et par une étude approfondie de chacun de leurs administrés, placer chacun selon ses mérites, et maintenir partout l'ordre le plus sévère, tout en faisant régner l'harmonie la plus exemplaire dans les rapports de milliers d'hommes entre eux.

Voilà les résultats les plus palpables du progrès chez nous; voilà les conséquences des sages principes qui ont remplacé les abus des derniers siècles et qui, depuis plus de quatre-vings ans, sont le flambeau qui nous éclaire.

X...

LES MONUMENTS DE LYON

(Suite)

Le Palais de l'Archevêché

Si les murs parlaient,
Que de choses ils diraient!

Cette vieille maxime populaire, qui trouve à chaque endroit sa confirmation, peut s'appliquer à juste titre au monument qui nous occupe aujourd'hui.

Construit au xve siècle par le cardinal de Bourbon, ce palais devait être à jamais consacré au recueillement et à la prière! Et pourtant quel rôle étrange il a joué; de quelles horribles et ignobles tragédies il a été le théâtre.

A peine sorti de ses fondements, cet asile de paix et de protection devient un champ de meurtre et de carnage. Le 27 août 1572, jaloux sans doute de l'auréole et des titres de béatification obtenus par le roi Charles IX dans la journée de la Saint-Barthélemy, l'archevêque de Lyon fait arrêter un nombre considérable de protestants; on les enferme, et après trois jours d'incarcération, c'est-à-dire le dimanche 31 août, ils furent tous massacrés dans la cour même de ce palais. L'indignation qu'avaient excitée ces arrestations arbitraires fut si grande, que personne ne voulut accomplir le sinistre office d'exécuteur. Le bourreau lui-même s'étant refusé à l'exécution, on fut obligé de s'assurer à force de dons et à force d'ivresse le concours de garçons bouchers pour cette triste besogne.

Quelques années plus tard, le roi galant, après avoir abjuré le calvinisme pour s'assurer une couronne et sans doute aussi pour oublier les *tendresses* et la fidélité de *sa chaste épouse*, Marguerite de Valois, voulut faire son habitation de notre palais archiépiscopal. Peut-être pensait-il trouver là une consolation à une douleur bien légitime d'ailleurs, mais qu'au reste il savait bien oublier, et surtout une absolution complète à ses errements et à son calvinisme passé. *Les desseins des rois sont comme ceux de la Providence et des Jean Hiroux*, insondables. Ce que nous pouvons affirmer pourtant, c'est que l'austérité des décorations dut sans doute influer sur le caractère de sa nouvelle épouse, Marie de Médecis. En même temps qu'elle puisa au cœur du roi le bonheur d'une nouvelle mariée, elle prit sans doute dans l'appareil austère qui l'entourait les empreintes de mysticité dont elle fit preuve toute sa vie. L'un et l'autre partirent, laissant dans ce sanctuaire de la virginité leurs premières impressions de mariage.

Depuis cette époque et pendant près de 200 ans, ces murs reviennent à leur fin première, celle d'abriter la série d'évêques, d'archevêques et de cardinaux qui ont pullulé et qui pulluleront encore longtemps sur le siège métropolitain de Lyon. Mais après ce laps de temps, ce n'est plus le bruit léger et doux des mules d'un pape ou d'un cardinal qu'on entend frissonner sur le parquet : c'est le bruit lourd et sonore des bottes et des sabres des membres de la Convention qui résonne dans les vestibules et dans les salons aux lambris dorés.

De Précy et son armée ont été vaincus, les derniers combattants sont en fuite; l'armée de la Convention, ayant à sa tête les représentants du peuple Gouthon, Maignet, Châteauneuf, Delaporte, Gauthier et Dubois-Crancé, entra triomphalement dans notre cité. Les commissaires de la Convention crurent de leur devoir de s'installer là même où jusqu'ici avait siégé le véritable pouvoir qui gouverna notre ville. Les rôles n'étaient que changés; au lieu d'être le séjour du fanatisme et des préjugés, le palais des archevêques allait devenir le séjour de la raison et du vrai. D'où était parti l'erreur, devait partir la liberté; d'où sortait la révolte, devait sortir la vengeance.

Par les dieux infernaux! O murs de ce séjour de la royauté et de tous ceux qui l'encensaient, vous dûtes trembler en présence du fameux ordre du jour adressé à l'armée de la Convention par les représentants du peuple, se terminant par ces mots : *Mort aux royalistes! Vive la Convention! Vive la Montagne!*

Quoi! Vous avez assisté impassibles à cet autre arrêté!

« Tous les condamnés seront envoyés en plein jour « en face du lieu même où les Patriotes furent assas- « sinés, pour y expier, sous le feu de la foudre, une « vie trop longtemps criminelle. Considérant, dit en- « core l'arrêté, que presque tous ceux qui remplissent « les prisons de la Commune ont conspiré l'anéantis- « sement de la République et médité le massacre des « Patriotes, ils sont mis hors la loi et leur sentence « de mort est prononcée. »

Vous auriez dû écraser sous vos décombres les Collot-d'Herbois, les Fouché, etc.

Mais non! votre rôle était de survivre, et vous qui auriez dû être les premières victimes de la vengeance, vous présidez au contraire aux démolitions qui sont opérées par masses et sans égards. Bien plus, les moyens ordinaires, le pic, les pioches et les marteaux ne suffisent déjà plus; le travail de démolition, auquel cependant prennent part tant de gens, ne marche pas encore assez rapidement au gré des représentants du peuple, et de votre sein sort ces deux nouveaux arrêtés de Fouché:

« Les démolitions sont trop lentes; il faut des « moyens plus rapides à l'impatience républicaine. « L'explosion de la mine et l'activité dévorante de la « flamme peuvent seules exprimer la toute puissante « volonté du peuple. Sa volonté ne peut être arrêtée « comme celle des tyrans; elle doit avoir les effets du « tonnerre.

« Soyons terribles, pour ne pas craindre de devenir « faibles ou cruels; anéantissons dans notre colère et « d'un seul coup tous les rebelles, tous les conspi- « rateurs, tous les traîtres, pour nous épargner la « douleur, le long supplice, de les punir en rois. « Exerçons la justice, à l'exemple de la nature, ven- « geons-nous en peuple; frappons comme la foudre, « et que la cendre même de nos ennemis disparaisse « du sol de la liberté. »

Ainsi, ô triste ironie du sort, de ce temple, d'où doit sortir la clémence et la pitié, ne sortent que des ordres de destruction et de vengeance.

(A suivre.)

LA CRISE OUVRIÈRE

(Suite et fin.)

Dans notre article précédent nous avons parlé d'un moteur appliqué à l'industrie des rubans; nous avions manifesté notre désir d'y voir apporter par nos habiles mécaniciens des améliorations qui le rendissent d'un usage facile et qui en fissent un instrument abordable à tout chef d'atelier.

Peut-être, avons nous dit, par là on évitera le chômage. Il est évident que le jour où le chef d'atelier aura chez lui une organisation lui permettant de tisser tous les genres d'articles, teints ou écrus (et l'on sait si de ces derniers la quantité est énorme, quoiqu'il ne s'en tisse peut-être pas un seul mètre à Lyon), que cette organisation offrira, outre les avantages d'une production rapide et à bas prix, ceux d'une direction habile et consommée, le fabricant n'hésitera pas à placer son travail a proximité de ses comptoirs, ce qui lui permettra de surveiller lui-même la bonne exécution de ses tissus.

Qu'on ne croie pas, en effet, à des préjugés; à des rancunes de castes, à des haines politiques, en affaires, ouvriers et patrons savent faire taire toute animosité, pour ne s'occuper que de leurs intérêts personnels.

Les avantages pécuniaires qu'offrent les usines installées dans nos campagnes ne sont pas d'ailleurs si importants pour le fabricant, qu'on le veut bien croire. Les chefs usiniers ne se contentent pas d'un minime bénéfice, et si donc le gain est grand, la partie la plus considérable leur appartient. Nous en connaissons, en effet, qui ont acquis des revenus immenses.

Si donc le problème, que nous avons soumis à notre brave population ouvrière, arrive à sa solution : les choses reviendront à leur état normal ; le bénéfice du travail industriel ira à son véritable maître, l'ouvrier des villes ; et le produit du travail des champs, un peu moins lucratif peut-être, appartiendra à l'habitant des campagnes. Les conditions sociales y gagneront de toutes manières. Cessant de vivre dans ces immenses fabriques, où l'assemblage d'un grand nombre d'ouvriers constitue, malgré la surveillance la plus active, un foyer de démoralisation; abandonnant cette atmosphère viciée, la robuste campagnarde ne risquera plus de perdre les grâces et la santé, dont l'a si largement doté la nature. A l'abri de tout contact pernicieux, éloignée de sollicitations hyprocrites ou intéressées, inaccessible à la coquetterie, elle saura conserver avec son honneur ce calme du cœur et cette placidité de vie dont jouit si largement l'habitant des campagnes.

L'ouvrier des villes pourra, dès lors, gagner honorablement le pain de ses vieux jours. Sa famille, ne redoutant plus le chômage et la misère, tristes conséquences d'une concurrence déloyale, ne désertera plus le foyer paternel; pouvant subvenir largement aux exigences et aux besoins de la vie, elle ne sera plus exposée à ces chutes douloureuses qu'évitent si difficilement les déshérités de la fortune.

Tel est le rêve que nous espérons voir se réaliser le jour où notre problème aura trouvé une solution, et nous croyons, amis lecteurs, qu'il n'est pas éloigné. Avant de terminer notre article, nous devons, en effet, vous faire part de l'heureuse nouvelle qui nous est arrivée au milieu de notre travail, nouvelle intéressante et qui doit hâter le résultat que nous cherchions si ardemment.

Il s'agit de la merveilleuse découverte faite par M. Boutet, ingénieur de Paris, d'un moteur aéro-hydrostatique. Après un travail de cinq années, M. Boutet a pu passer de la théorie à la pratique. Pour décrire cette admirable invention, qui ne tardera certainement pas à produire une perturbation dans notre industrie lyonnaise, nous laisserons la parole au journal *l'Armée territoriale*, du 11 décembre 1880.

« Ce moteur a pour bases les pressions de l'eau, à l'état naturel, agissant sur des récipients à parois flexibles, gonflés d'air ambiant. Ces pressions refoulent l'air dans des ballons sphériques qui, en se gonflant, soulèvent des plateaux surmontés chacun d'une bielle et font l'office de piston. Un volant d'un poids proportionné emmagasine et règle la force. Il suffit d'ouvrir ou de fermer un robinet, pour mettre la machine en marche et pour l'arrêter à volonté. Cette machine, dite fixe, est à double effet ; elle donnera une force utile de vingt chevaux vapeur. Elle occupe un emplacement de 4 m. 50 de long, sur 2 m. 20 de large et 2 m. 50 de hauteur. Ces dimensions pourront être considérablement réduites.

« Elle est si parfaitement combinée qu'elle a fait l'admiration de tous ceux qui l'examinent. Et lorsqu'on pense que le moteur ne coûte aucune dépense d'alimentation, qu'il peut s'appliquer, sans même une apparence de danger, à tout ce qui a besoin d'une force quelconque, aussi bien à la traction sur les voies ferrées, qu'à la marine et à tout produit manufacturé ; en un mot, lorsqu'on pense aux immenses bienfaits qui découlent de cette invention, aussi grandiose dans ses résultats que multiple dans ses applications, on ne peut que féliciter le chercheur opiniâtre, l'inventeur fécond et tenace que rien n'a pu décourager et qui touche au but désiré. »

ULRICH.

A TRAVERS LA SEMAINE

Nous commençons notre revue de la semaine par une nouvelle qui nous est personnelle : M. Georges BROWN devient rédacteur en chef du *Clarion-Journal*, en remplacement de M. Paul Aymar.

***

Pleurez et lamentez-vous, jeunes dames ! belles galantes et tristes délaissées ! De par la loi il vous faudra bon gré, malgré, vivre encore sous la férule du maître que cette loi vous a donné ! Mon Dieu ! je l'avoue, c'est de la tyrannie ; c'est un servage affreux !... Obéir à une tête chauve ! N'avoir à contempler qu'un visage bistré et ridé !... Subir tous les murmures d'un mari grognon et capricieux !... Devenir à vingt-cinq ou trente ans la gardienne du foyer... ou la curatrice d'un rhumatisme goutteux !... Quand près de vous il y a une tête si charmante, un regard si bon, de si douces paroles, de si joyeux ébats, tant de jeunesse enfin et tant d'amour !... Oh ! je l'avoue, c'est affreux. Mais... ainsi l'ont voulu 26 voix de majorité... Quoi ! au XIXe siècle encore 26 voix de majorité contre le projet Naquet ! Ah ! que n'étaient-ils tous, nos hommes politiques, des Chamoisel dans *nos Députés en robe de chambre ;* peut-être leurs yeux auraient-ils été ouverts...., et nous aurions eu la loi Naquet ! N'est-ce pas, charmantes lectrices...

***

La loi sur la presse, la loi sur le scrutin de liste ont alternativement absorbé, cette semaine, les occupations de nos députés. Nous le savons, nous n'avons aucun droit de donner nos appréciations sur une question politique ! Pourtant nous ne devons pas nous désintéresser au point de ne pas même exprimer nos souhaits en faveur de tel ou tel projet. Le scrutin de liste ne nous paraît pas mériter toutes les oppositions qui lui ont été faites ! Nous avons un grand tort en France : nous présente-t-on quelque transformation dans le régime politique ou dans la vie sociale ou religieuse, nous n'étudions même pas le sujet proposé, nous nous attachons aux personnalités ; nous voyons d'abord par qui il nous est présenté ! Et alors gare !... Si l'auteur a une défaillance à racheter, si en quelques circonstances il a laissé percer des aspirations un peu vives ; si même il a le malheur de dominer par son intelligence ou tout autre moyen ! Alors ! adieu l'étude du projet : ce n'est plus qu'une arme personnelle dont se sert son auteur pour arriver à ses fins... Le projet du scrutin de liste profite un peu du sort dont nous parlons ! Nous ne voulons pas l'étudier; mais qu'il nous suffise de dire seulement, que ne serait-ce que pour former une union de députés sincèrement républicains, et pour empêcher les empiètements partiels de la réaction, le scrutin de liste aurait sa raison d'être. Toute puissance est faible à moins que d'être unie : d'ailleurs, ne devons-nous pas au scrutin de liste toutes nos principales victoires contre les plus formidables attaques de la coalition réactionnaire.

Qu'a été l'élection des 363, sinon un véritable scrutin de liste. On nous objectera que ce mode d'élection créera des divinités politiques, qu'elle ouvrira la route aux ambitions et peut-être... Nous avons trop de confiance au bon sens de nos représentants, pour croire aujourd'hui à la possibilité et seulement à la pensée d'un coup d'Etat.

***

Enfin le Sénat est sorti de sa torpeur !... Il a daigné s'occuper de la loi sur notre mairie centrale... Une décision même de notre Conseil municipal a déjà désigné, au choix du gouvernement, le candidat qu'il lui plairait de voir mettre à la tête de notre cité. Le choix du Conseil ne pouvait être meilleur. M. Gailleton, par son expérience des affaires, par son talent, par son passé administratif, par son nom enfin déjà si influent et si connu, répond avantageusement aux espérances de ses collègues et de la cité entière. Espérons que cette loi, où pourtant existent encore des défectuosités, une fois votée, le gouvernement ne tardera pas à ratifier le choix du Conseil municipal, et à donner ainsi satisfaction aux revendications bien légitimes de tous les Lyonnais.

***

Dimanche a eu lieu à l'Alcazar (ancienne Rotonde), une conférence du citoyen Jules Roche, conseiller municipal de Paris, sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Nous aimons à croire que la caisse des invalides du travail aura retiré un grand profit de cette conférence, où s'était donné rendez-vous une foule considérable. L'éminent conférencier a traité avec son talent habituel la question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Ce n'est pas en ouvrant les couvents, en expulsant les religieux, que nous arriverons à vaincre le cléricalisme. Cet ennemi ne sera complètement battu, que lorsque nous nous attaquerons aux fondements de son institution : en détruisant le surnaturel, nous renverserons l'ennemi.

***

En parlant d'ennemis, est-il possible qu'il en existe assez acharnés contre l'avenir de la société, au point de détruire ses enfants au sein même de leur mère. Tous les échos judiciaires ont retenti, cette semaine, du bruit de l'affaire Cabrol et Ducroq... Ce dernier est accusé d'avoir sollicité sa maîtresse à s'abandonner aux soins d'un médecin, afin d'arriver à un avortement qui le débarasserait, pour l'avenir, de tout souci paternel ; et M. le docteur Cabrol, accusé d'avoir pratiqué des manœuvres abortives sur la pauvre femme qu en mourut... J'avoue que la chose me paraissait *roide*, comme diraient nos confrères d'une presse châtiée dans ses expressions ; un vieux médecin principal d'armée doit avoir oublié l'obstétrique... Ce n'est pas au lit des zouzous ou des *Zéphyrs* que l'on devient accoucheur.

***

Grand émoi dans le clan ultramontain !... O indifférence de l'indifférence !... Où est donc ce feu sacré donné par l'esprit divin ?... Où est ce don de persévérance ?

L'Eglise crie à l'abomination de la désolation !...Son existence est menacée ?... Ses jeunes lévites devront être *seringueusards* ou *lignards*. Fi donc ! impossible ! Comment, des serviteurs du Dieu de paix, aller rougir leurs mains du sang d'un ennemi, ou couvrir leur abdomen de...

M. Guibert en a appelé au clergé français. Une protestation de tous les évêques, archevêques, cardinaux *in partibus* ou non, devait être envoyée au Président de la République, pour arrêter les élans de l'infidèle, Farre... Mais, ô déception, sept seulement se sont rendus à cet appel !... O don de persévérance, abandonnez-vous votre sainte fille l'Eglise !... Serais-tu heureux, mon ami Calcus, que ce don de persévérance abandonnât la Nana qui te *cramponne*.

***

Nous ne pouvons pas terminer cette revue de la semaine, sans adresser nos sincères remerciements à MM. les étudiants des Facultés de l'Etat, pour leur noble inspiration et leur généreux dévouement... Le but, celui de faire des heureux, a dû véritablement être atteint... 26,000 fr. de recettes, nous dit-on, sans doute c'est énorme; et pourtant que nous aurions souhaité que leurs recettes pussent être encore augmentées, c'eut été une compensation plus large des efforts et de leur entrain pour plaire, pour faire le bien en étant agréable.

FOUINEUR.

CORRESPONDANCE

On nous adresse la lettre suivante, avec prière de l'insérer :

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Montchat est un fort joli pays, vous le savez du reste, il est peuplé d'une population stable de six à

sept mille habitants : je ne parle pas des nombreux citadins, qui, à la belle saison, viennent tripler sa population.

Montchat n'est pas une commune, c'est une banlieue de Lyon, or, qui dit banlieue, dit territoire qui entoure une ville et qui en dépend : c'est entendu.

Montchat est doté de nombreuses rues, et partant d'un nombre considérable de maisons abritant une quantité respectable de propriétaires fonciers et aussi un nombre plus considérable encore de commerçants et d'industriels.

Or ce n'est que sur les registres du cadastre et le rôle des patentes qu'il est question de Montchat. Il existe pas mal d'Indicateurs lyonnais, de plans de Lyon et autres feuilles *ejusdem farinæ*, mais sur aucune il n'est question de Montchat, de ses rues, ni de ses habitants.

Est-ce que les éditeurs de ces différentes feuilles ne pourraient pas réparer cet oubli, qui fait de Montchat un pays aussi peu connu que le *Kamtschatka* ou le pays des *Pongos*.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes empressées salutations.

ANTONIO.

Voilà qui est fait; avis à qui de droit.

Le Salon Lyonnais

447. — Course de Taureaux à Arles.

Cette course de taureaux remonte inévitablement à l'époque où les Sarrazins avaient envahi la Provence; toutes les femmes sont noires, même les blondes, seulement l'artiste a eu l'heureuse inspiration de les affubler du costume arlésien de l'époque actuelle. Je ne l'en blamerais certes pas, si je parvenais à m'expliquer par quel système d'équilibre, les fichus, par exemple, peuvent tenir à dix centimètres éloignés de la poitrine, et permettent ainsi de contempler une exhibition indécente, non seulement de *petits fripons*, mais même de *grands pendards*.

Pas flattées les Arlésiennes, vrai!

212. — Maudite Chanterelle.

Une façon de jeune gorille qui voudrait bien maugréer contre les caprices d'une chanterelle trop faible, mais qui préfère éprouver une vive satisfaction en voyant combien est commode, pour supporter son violon, son genou droit qui lui sort du ventre.

50. — Portrait du petit Rodolphe.

Convaincu par la vue de son image qu'il est malheureusement atteint d'un mal incurable : l'hydrocéphalie, le pauvre enfant est plongé dans une morne tristesse. On comprend ça.

160. — Portrait de M. S...

Profondément stupéfait de voir combien son image lui ressemble.

22. — La Fanfare de Bois-le-Roi.

Redoutant que le petit joueur de flûte manque de respiration, un jeune et vigoureux trombonne lui plante le pavillon de son instrument dans le crâne et souffle dedans; ce que voyant, l'ophicléide tape dessus, pour l'enfoncer plus profondément encore, venant ainsi l'aider dans une opération aussi imprudente que superflue.

NOËL.

(A suivre.)

ÉCHOS ET POTINAGES

C'est l'Angleterre qui nous menace aujourd'hui de nous rendre la crinoline heureusement disparue.

Un fabricant de papiers peints de la cité de Londres vient d'inventer un papier imperméable, pouvant servir d'étoffe pour robes. L'emploi en est aussi simple qu'ingénieux. Il consiste à remplacer par de minces châssis les cerceaux sur lesquels s'arrondissaient les jupes des dames. Ces engins, d'une nouvelle espèce, sont recouverts d'une toile d'emballage, sur laquelle on n'aura plus qu'à coller, comme pour un simple paravent, le papier nouvellement inventé.

Grâce à ce procédé, quand une femme voudra changer de robe, son mari n'aura plus à s'inquiéter d'un déboursé de cinq ou six cents francs pour vingt mètres de velours ou vingt-cinq mètres de moire antique, et il suffira d'acheter cinq ou six rouleaux de papier à quarante ou cinquante centimes le mètre, et de faire venir le colleur.

Le père qui mariera sa fille n'aura plus à s'occuper longtemps à l'avance de la préparation du trousseau; la veille du jour de la célébration, il se bornera à demander à sa femme :

— Quel papier faisons-nous coller à Juliette?

— Mon Dieu, mon ami, répondra la mère, fais ce que tu jugeras convenable... avec une jolie bordure.

Enfin on prendra femme avec ou sans réparation, et les contrats de mariage stipuleront que le beau-père s'engage à faire tapisser sa fille tous les trois ans.

***

Un chirurgien de marine avait la manie de prescrire, comme une panacée universelle, de l'eau et du sel.

Un jour il tombe par dessus bord.

— Un homme à la mer! crie la vigie.

Le capitaine accourt, regarde et dit froidement :

— C'est le docteur qui descend dans sa pharmacie.

***

Un épicier, ayant surpris sa femme en conversation criminelle avec son commis, lui appliqua une volée et chassa le jeune homme.

Deux jours après, on voyait l'épicier attablé dans une brasserie avec son... partner.

C'est l'épicier qui régalait.

— Eh bien! lui demanda-ton, vous avez déjà oublié?

— Non, non, répondit-il, seulement je ne veux pas qu'on aille s'imaginer que je suis jaloux.

***

Une femme parlait emphatiquement de sa vertu et ne voulait plus, disait-elle, entendre parler d'amour.

Un homme d'esprit dit la-dessus :

— A quoi bon cette forfanterie? Ne peut-on pas trouver un amant sans dire tout cela?

***

Devant le tribunal, un accusé, qui a tué son père et sa mère, attend le moment solennel de sa condamnation.

Le président, avant de lire la sentence lui dit :

— Accusé, n'avez-vous plus rien à dire pour votre défense?

— L'accusé : ayez pitié d'un pauvre orphelin.

***

Deux amoureux causent :

— Cela a été imprimé, je vous assure.

— Alors, cela n'a pas été publié.

— Voyons, Lélia, est-ce que vous allez faire une distinction entre imprimé et publié.

— Une grande!... Vous pouvez bien imprimer un baiser sur mes lèvres, mais vous ne devez pas le publier.

***

LE SERGENT. — Animal, la voilà ta main droite, la voilà!

LE CONSCRIT. — Merci, sergent, merci! je ne l'oublierai pas.

LE SERGENT, après avoir fait tourner les deux mains du Conscrit comme les ailes d'un moulin.

— Eh bien? voyons, où est-elle ta main droite?

— LE CONSCRIT. — Ah! Diable! Sergent, comment le savoir, maintenant, vous les avez mêlées.

***

L'histoire que voici est des plus authentique, s'il faut en croire le *Moniteur Judiciaire* qui nous la fournit :

Une bonne scène de comédie vient de se passer sur les bancs de la Cour d'assises de Liverpool.

Un pauvre diable, doublement manchot, est accusé de bigamie.

Il s'était marié en 1861, il avait vécu avec sa femme pendant plusieurs années, puis celle-ci l'avait abandonné vers 1873.

N'ayant plus de nouvelles de sa peu tendre moitié, notre homme s'était remarié.

Soudain, en 1880, à l'horizon reparaît la première femme avec une nuée d'enfants qu'elle avait eus depuis 1873.

Vous allez me reprendre moi et mes enfants, dit-elle à son mari; sinon je vous fais poursuivre pour bigamie. Choisissez.

L'homme n'a pas hésité : il a préféré la Cour d'assise.

Là, il s'est raconté des choses étranges, le manchot a déclaré qu'en se mariant, il était de bonne foi, que sa première épouse l'avait laissé sans nouvelles trop longtemps, et qu'il s'était marié la croyant morte.

Allant plus loin, l'avocat a prétendu que l'accusé n'était pas bigame, attendu que le second mariage était nul; d'après le rituel, il faut que le futur mette l'alliance au doigt de sa fiancée.

Or, le prévenu étant manchot, n'a évidemment pu remplir ces deux formalités indispensables.

— Mais alors, s'est écrié le juge, votre homme n'ayant pas de mains ne peut pas se marier. (Hilarité.)

Avec ce système, la race des manchots se perdrait totalement...

— Non, reprit le défenseur, il ne peut se marier à l'église.

— Et le premier mariage serait donc également nul? a continué le juge.

— Pas du tout, s'est alors écrié un témoin, le père de la première femme, au mariage de ma fille, voici comment il a procédé :

La fiancée s'est mis l'alliance au bout du doigt, et le prisonnier l'a poussée avec les dents. (Explosion de rires.)

Comme la plaignante avait laissé son mari sans lui donner de ses nouvelles pendant sept ans, le jury a déclaré l'accusé non coupable.

Le manchot s'est retiré en refusant obstinément d'ouvrir ses bras à sa femme et aux enfants d'icelle...

Et, comme au sortir de l'audience, on s'étonnait de la voir suivre son ex-époux d'un regard douloureusement attendri :

Ah... fit-elle, c'est qu'il était *joli manchot*...

X...

DEVANT ET DERRIÈRE LA TOILE

Au **Grand-Théâtre**, le *Voyage en Chine* et les *Mousquetaires au Couvent* continuent leur brillant succès et produisent de belles recettes. C'est justice, car les artistes, aujourd'hui en pleine possession de leur rôle dans les *Mousquetaires au Couvent*, enlèvent cette pièce avec un entrain admirable. Quant au *Voyage en Chine*, c'est un éclat de rire depuis le commencement jusqu'à la fin.

En attendant l'*Africaine*, l'administration a décidé de donner encore quelques représentations de *Faust*. Elle ne pouvait faire mieux.

De même on nous annonce pour demain la troisième séance de la *Société des Concerts du Conservatoire* au Grand-Théâtre, avec le concours de M. Louis Diemer et de Mme Lacombe-Duprez. Avis aux *dilletanti*.

Au **Théâtre-Bellecour**, les dernières représentations à prix réduit des *Pilules du Diable*, avec la Mouche d'or, en attendant : *Divorçons*, un des brillants succès de Victorien Sardou.

Obligé de suspendre la publication de notre feuilleton : *La Haine d'un Roué*, nous donnons à nos lecteurs une page sublime et sentimentale de Jasmin, le célèbre poète populaire d'Agen.

PRIME de CLARION-JOURNAL

Tout acheteur du CLARION-JOURNAL a le droit de se présenter dans nos Bureaux, rue Ferrandière, 17, pour y retirer, moyennant CINQUANTE CENTIMES, un magnifique Plan de Lyon, avec le réseau des TRAMWAYS, *vendu 1 franc partout ailleurs.*

Le Gérant, P. SUSBIELLE.

Lyon — Imp. BEAU jeune, rue de la Pyramide, 3.

MARTHE LA FOLLE

Par JASMIN — *(Traduit par* GIZORME*)*

I

Depuis un an, chaque soir, à l'heure délicieuse où je puis rêver seul et essayer mes chants, je voyais errer et voltiger mystérieusement dans l'ombre le fantôme blanc de la pauvre folle.

Hélas! pendant trente ans la charité la nourrit; pendant trante ans elle mandia son pain.

Et nous, enfants sans pitié, nous la tourmentions pourtant, quand, à de longs intervalles, elle descendait dans les rues d'Agen pour remplir son petit panier vide!

La douce apparition me rappelait le souvenir de Marthe : je la revoyais avec sa grâce de vierge, décente toujours et toujours coquette sous son jupon de toile et de serge.

Une chose lui faisait peur : c'était la vue d'un soldat.

Marthe, la douce Marthe n'aurait-elle pas toujours été folle? Sa raison, comment la perdit-elle? La malheureuse jeune fille ne serait-elle pas une martyre d'amour?

Or, ma muse voulut plonger dans les secrets de cette vie : elle interrogea les bois, elle interrogea les champs et les marguerites de la prairie. Je ne m'étais pas trompé. La muse revint triste et dolente, et je vais vous dire à mon tour ce qu'elle me raconta.

II

Non loin de ces bords tranquilles que caresse le Lot de son onde limpide et fraîche, s'élève une chaumière que l'on voit à peine derrière un bouquet d'ormes touffus.

Dans cette maisonnette, par une belle matinée du mois d'avril 1808, pendant qu'une jeunesse courageuse attendait dans Tonneins que le tirage au sort vînt déterminer les départs, une jeune fille pensait.

Puis elle priait, puis elle ne pensait plus et elle ne pouvait plus prier.

Elle s'asseyait, elle se levait pour se rasseoir encore. Vous auriez dit à la voir que le sol lui brûlait les pieds.

Elle était belle pourtant ! Elle avait tout, mais tout pour plaire. Elle possédait ce qu'une femme réunit bien rarement : taille fine, corps élancé, peau blanche, cheveux noirs, œil bleu, bleu comme l'azur du ciel; et de plus un air si fin, que, paysanne de ces plaines, on l'aurait prise pour une belle dame au milieu des paysannes, ses compagnes.

Elle savait bien tout cela; car au chevet de son lit pendait un petit miroir. Mais ce jour-là elle ne l'avait pas regardé. Elle se trouvait en proie à une tout autre pensée. Et cette pensée attristait profondément son âme. A chaque instant, au moindre bruit, elle pâlissait, elle rougissait.... Elle attendait, le cou tendu, la poitrine haletante. — Quelqu'un!... — C'est Anne sa voisine.

Ah! le cœur d'Anne est gros aussi. On voit bien qu'Anne est triste ; mais on ne tarde pas à s'apercevoir que dans son cœur la douleur glisse, que le mal ne prend pas racine.

Marthe dit : — Tu es contente, toi! Ils en sont donc exempts ? Oh! parle.

Anne répond : — Je l'ignore encore ! Du courage! midi sonne. Nous le saurons bientôt. Oh! mais tu trembles..., ton visage me fait peur, Marthe. Si Jacques partait..., tu mourrais peut-être ?

— Anne, je ne sais pas!

— Ah ! tu as tort, Marthe, mourir ! es-tu donc enfant ! J'aime Joseph, moi, j'aurais du chagrin s'il partait..., je pourrais pleurer... Mais j'attendrais son retour, en l'aimant, je n'en mourrais pas. Les jeunes gens, va ! ne meurent pas pour les filles. Et ils ont raison, car le proverbe est vrai : « Le plus à plaindre est celui qui s'en va ! »

— Crois-moi, chasse le chagrin ! Tiens, je vais te faire les cartes ! Ce matin elles sont toutes sorties pour moi..., elles sortiront aussi pour toi. Quel bonheur ! je suis tranquille ; je veux que tu le sois comme moi. Voyons ! console-toi, les cartes heureuses vont parler.

Et la jeune espiègle fait asseoir son amie. Elle ne rit plus, elle déplie doucement un papier, et les blanches cartes s'entremêlent dans ses doigts.

La foi devient plus vive quand on souffre. Marthe se laisse faire; elle ne tremble plus..., elle espère maintenant. Le terrible jeu cependant les effraie tant, que l'une et l'autre, la sensible Marthe et Anne la légère répètent ensemble cette invocation :

— « Cartes blanches et jolies, ne vous montrez pas rigoureuses! Dame de cœur, Valet de trèfle, paraissez pour les amoureux! »

Et les cartes tournées, retournées sont mises en petits paquets, remêlées trois fois. Trois fois il faut couper! C'est fait. Bon signe ! La première est un roi ! Les couleurs s'alignent sur la table. Les lèvres des deux amies sont sans paroles; leurs yeux, tantôt joyeux, tantôt craintifs, suivent avec anxiété le mouvement des doigts.

Un doux sourire effleure enfin les lèvres de Marthe : la Dame de cœur vient de paraître suivie du Valet de trèfle. Si maintenant aucun noir Pique ne sort, Jacques sera sauvé : le jeu le dit. Un seul reste; il n'y a rien à craindre... Anne rit, s'arrête un instant... Puis tout d'un coup, comme une tête de mort qu'on jetterait au milieu d'un festin, la Dame de pique tombe et crie : malheur !

En ce moment, le tambour retentit par les chemins. A son monotone bruit se mêlaient les accords joyeux du fifre et les folles chansons. On le devine, c'étaient les heureux du village que le démon de la guerre n'arrachait pas au pays ! Les voilà ! Ils sautent et dansent sur deux rangs. Chacun porte à son chapeau le numéro sauveur, et bientôt toutes les mères pleurent autour d'eux, les unes de joie, les autres de douleur.

Quel moment pour les deux amies, que les cartes ont froissées si douloureusement ! Le bruit s'est approché, Marthe, la première, veut mettre fin à son tourment... Elle bondit vers la fenêtre... Mais elle recule, elle pousse un cri, elle vient tomber près d'Anne effrayée, froide, évanouie.

Les cartes n'avaient pas menti !

Parmi les heureux qui regagnaient le village, on apercevait bien Joseph! Jacques manquait... Jacques avait tiré numéro 3 !

Deux semaines après, l'église se parait de fleurs et de guirlandes de buis. Anne y rentrait, joyeuse, épousée.

Et dans la maison de Marthe, un pauvre conscrit, Jacques, le sac sur le dos et les larmes dans les yeux, faisait ses tristes adieux à sa maîtresse désolée.

— « Je pars, Marthe, il le faut bien..., on m'y force !... Je pars et le bonheur nous quitte... Mais on peut revenir de la guerre ! Je n'ai personne, ni père, ni mère..., je n'ai que toi pour aimer. Si la mort épargne ma vie, ma vie t'appartient... Espère!... Je reviendrai te l'apporter et te l'offrir comme un bouquet de constance et d'amour ! »

III

Voici le mois de mai, dont le retour nous plaît tant.—Roi des mois, il porte une couronne; il vient avec un cortège de plaisirs. — Voici le mois de mai dont le retour nous plaît tant !

Sur le coteau, dans la plaine, tout se hâte à chanter le printemps, tout se presse d'en jouir, car il nous arrive lentement, le mois de mai, et c'est comme un éclair qu'il fuit.

Et l'on entend partout les chansons joyeuses, partout on ne voit que vogues et danseurs. Enfin le mois de mai s'en est allé : le plaisir s'est envolé sur ses ailes.

Or, seule, une douce voix soupirait ces plaintes :

— « Les hirondelles sont de retour; les deux que j'aimais, je les vois dans leur nid, là-haut. Comme nous, on ne les a pas séparées!

« Elles descendent, les voilà; elles cherchent mes caresses. Quelles sont belles! comme leur plumage reluit !

« Elles portent toujours au cou le ruban que Jacques leur attacha, il y a un an, le jour de ma fête, quand les pauvres oiseaux venaient, dans nos deux mains jointes, becqueter les moucherons d'or.

« Elles aimaient Jacques aussi. A côté de moi ! leurs yeux le cherchent.

« Oh ! tournez, tournez autour de moi! Jacques n'est plus là, pauvres oiseaux !

« Seule, je pleure, je le pleure sans ami : les pleurs fatiguent l'amitié.

« Mais vous, restez-moi... Ma chaumière est au soleil ! Je ferai tout pour que vous aimiez ce lieu, pour que vous vous attachiez à moi !

« Demeurez, oiseaux aimés de Jacques, demeurez : j'ai tant besoin de parler de lui !

« Oh ! bien, elles ne fuient pas. On dirait qu'elles savent le plaisir que leur présence me fait.

« Elles se caressent : pauvres oiseaux, caressez-vous longtemps. Je suis heureuse de votre bonheur.

« Oh ! oui je les aime, car elles me sont fidèles!.. comme Jacques... car Jacques l'est, fidèle!

« Mais hélas ! personne ne tue les hirondelles. A la guerre, les hommes se tuent entre eux !

« Pourquoi n'écrit-il plus ? Mon Dieu ! qui sait où il est? Je frémis sans cesse. Je crois un jour entendre dire : — Il est mort !

« Cette pensée glace mon cœur... Sainte Vierge ! ôtez-moi cette crainte.

« La fièvre du tombeau me brûle... je meurs... et pourtant bonne Mère de Dieu, je voudrais vivre, si Jacques vit !

« — Revenez, gentilles hirondelles; je gémis trop fort... Mes plaintes vous ont effrayées.

« Apportez à Marthe un peu de bonheur... Revenez à mon soleil... Je gémirai doucement pour que vous vous attachiez à moi.

« Revenez, oiseaux aimés de Jacques, revenez. J'ai tant besoin de parler de lui ! »

Et l'orpheline se lamentait chaque jour ainsi. Son vieil oncle s'alarmait de tant de tristesse. Marthe l'a vu pleurer, elle veut chasser son chagrin. Mais il y a des cœurs pleins de force; il y a des cœurs privés de force et courage... Dans l'âme de Marthe le chagrin l'emporta... La jeune fille se mourrait...

Et le monde léger refusait de croire à son chagrin : on riait de sa douleur.

(A suivre.) JASMIN.

A VENDRE

UNE

JOLIE PROPRIÉTÉ

de Produit et d'Agrément

Composée d'une MAISON ayant 8 pièces, Salle de bains, Caves, Grenier, Ecuries, Jardin, Vignes et Pré, située à 15 kilomètres de Lyon et à proximité de deux gares.

Facilités pour les prix et conditions

S'adresser au Bureau du Journal

MARIAGE

Un homme de 46 ans, possédant 900 francs de revenu et une entreprise prospère, désire s'unir à une demoiselle ou dame veuve sans enfant, âgée de 35 ans environ, et ayant une dot d'environ 4000 francs. — Ecrire poste restante Bellecour, aux initiales A. D.

SURDITÉ

ET BRUITS

guéris ou améliorés sans **Opération**

PAR LE Dr GUÉRIN

Rue Valois, 17, PARIS

MARDIS et VENDREDIS, de 2 à 3 heures

11,200 MALADES DEPUIS 15 ANS

Traite par *correspondances*. — Notice explicative reçue gratis.

MANUFACTURE SPÉCIALE

DE TOILES ET TOUS PRODUITS A POLIR

DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

LANDINI

Ingénieur civil, ancien Elève des Arts et Métiers

BREVETÉ S. G. D. G.

LYON — 5, rue du Sacré-Cœur, 5 — LYON

CONTRE RHUMES

Toux d'irritations et Catarrhes

Demandez dans toutes les Pharmacies

LA CRÈME PECTORALE BAVEREL

Le Flacon : **2** fr. **50**

DÉPOT GÉNÉRAL : *place du Pont, 10*

LYON-GUILLOTIÈRE

A Vendre

CAFÉ-BRASSERIE

En pleine prospérité. Belle Clientèle. Dans le département de l'Isère.

S'adresser au **Bureau du Journal**

ON DEMANDE

Des **COURTIERS** en **LIBRAIRIE**

S'adresser au Bureau du Journal

ON DEMANDE

A ACHETER UNE HERBORISTERIE

QUARTIER POPULEUX

S'adresser au **Bureau du Journal**

Soufre pour la Vigne

L. CHAMBON FILS, Raffineur

74, Rue de la Loubière, MARSEILLE

Fleur de soufre sublimé, 100 k.	20	»
Trituré raffiné . . . . . —	10	»
Trituré fin . . . . . —	16	50

En balle de 100 kil. rendue en gare ou quai Marseille.

ON DEMANDE A ACHETER

UN PETIT CAFÉ

Situé entre la place Bellecour et la rue du Commerce

S'adresser au Bureau du Journal

BRASSERIE

DU COMMERCE

1, Place des Terreaux, 1

Consommations de premier choix.

Paraîtra la Semaine prochaine

LE

CONTEUR GAULOIS

Journal hebdomadaire, de Romans, Nouvelles, Voyages, etc., etc.

SOMMAIRE DU PREMIER NUMÉRO

La Taverne de la Tête d'Or, *Pierre le Gallois*. — Le Baiser de Judas, *Van der Hann*. — La Belle Nanette, *Horace Max*. — Le Cousin du Diable, *Gontran Borgs*.

Le numéro : 10 cent.

A Vendre

UNE

ÉPICERIE PORTE-POT

Dans un Quartier ouvrier

Prix : 6,000 Francs

Facilité pour le paiement

S'adresser au Bureau du Journal

COMPTOIR MORAND

Place Morand

Établissement recommandé aux amateurs de consommations excellentes, servies avec un charme tout particulier.

CAPSULES GARDY

à l'huile de Gabian

Guérissent radicalement Bronchites chroniques, Asthme, Toux et Catarrhes pulmonaires; combattent efficacement la Phthisie. — La marque et le nom de GARDY garantissent seuls leur authenticité.

PARIS, Pharmacie GARDY, 45, rue Caumartin

LYON, Pharmacie BÉRARD. — Gros : FAIVRE

DEMANDEZ PARTOUT

LES ENCRES DELAUNE

PARIS

Seule Maison fabriquant la Véritable

BLUE-BLACK A COPIER

DÉPOT pour tout le Midi : 84, Boulevard de la Madeleine, 84, MARSEILLE

MAISON D'ACCOUCHEMENT

13, rue Hippolyte-Flandrin, 13

LYON, près la place Sathonay, LYON

Mme MIGNOT

DIPLÔMÉE DE 1re CLASSE

Reçoit des PENSIONNAIRES à des prix TRÈS MODÉRÉS. — Chambres indépendantes. — Discrétion assurée. — Soins les plus assidus. — Consultations tous les jours. — Se charge du placement des enfants.

IMPRIMERIE BEAU JEUNE & Cie

Rue de la Pyramide, 3, Lyon-Vaise

BROCHURES, CATALOGUES, LABEURS, JOURNAUX, TÊTES DE LETTRES
MANDATS, CIRCULAIRES, AFFICHES, LETTRES DE DÉCÈS
ET TOUS AUTRES TRAVAUX TYPOGRAPHIQUES
CHROMO-LITHOGRAPHIE, GRAVURE, PLUME, CRAYON, ETC., ETC.

LA GAZETTE DE PARIS

Le plus grand des Journaux financiers

NEUVIÈME ANNÉE — PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

4 Francs par An

Semaine politique et financière. — Etudes sur les questions du jour. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Arbitrage avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Echéance des coupons et leur prix exact. — Cours officiel de toutes les valeurs cotées et non cotées.

Abonnement d'Essai : 2 fr. la première Année

PRIME GRATUITE : **LE BULLETIN AUTHENTIQUE** des Tirages financiers et des valeurs à lots, paraissant tous les 15 jours. Document inédit qu'on ne trouve dans aucun journal financier. — *Envoyer mandat-poste ou timbres-postes*, **59, rue Taitbout,** PARIS.

A VENDRE

UN COMPTOIR

bien achalandé et bien situé

PRIX TRÈS MODÉRÉ

AU COMPTANT

S'adresser au Bureau du Journal

JOLI

FONDS DE CAFÉ

A VENDRE

AUX CHARPENNES

Position exceptionnelle et de bel avenir

PRIX AVANTAGEUX

S'adresser au Bureau du Journal

ATELIER

de Constructions Mécaniques

BEAUFORT Aîné

30, Rue de la Pyramide, 30

LYON-VAISE

Nouveau système de *Machine à broyer le chocolat* par action directe locomobile, B. S. G. D. G. — Envoi de prospectus et prix-courants sur demande.

Dr CHOFFÉ, Ex-Médecin de la Marine

Offre gratuitement une Brochure indiquant sa méthode (10 années de succès dans les hôpitaux) pour la **guérison radicale** de : **Hernies, Hémorroïdes, Rhumatismes, Goutte, Gravelle, Maladies de vessie**, de la **Matrice**, du **Cœur**, de l'**Estomac**, de la **Peau**, des **Enfants, Scrofules, Obésité, Hydropisie, Anémie, Cancer**, etc.

Adresser les demandes, 27, quai Saint-Michel, Paris

COMPTOIR DES ENCAISSEMENTS

17, Rue Ferrandière, 17

Défense devant tous les Tribunaux
Recouvrements, Encaissements
Formation, Dissolution, Liquidation de Sociétés
Rédaction de tous actes sous seing privé

Représentation dans les faillites
Recouvrements à forfaits
Achat de créances échues et à échoir

MAISON DE LA

BELLE JARDINIÈRE

De PARIS

Succursale à Lyon : rue Saint-Pierre, 25

(Près les Terreaux)

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

Pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants

ASTHME

ET CATARRHE

GUÉRIS PAR

LES CIGARETTES ESPIC

2 francs la Boîte

DÉPOT : 128, Quai St-Lazare, **Paris**

DÉPURATIF

DU SANG

Pharmacie QUET

5, Rue de la Préfecture, 5

Le SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE QUET AÎNÉ guérit toutes les **Maladies contagieuses** : Dartres, Syphilis, Ulcères, Gonorrhées, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Douleurs, Goutte, Rhumatismes, toutes les âcretés des humeurs, vices du sang, etc. Ce médicament agit en toute saison et dispense de tisanes.

Capsules Quet au Baume de Copahu pur, pour guérir radicalement, et en peu de jours, les écoulements récents ou anciens. — Traitement facile à suivre en secret, même en voyage.

Injections Quet hygiéniques et préservatrices, d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

SEIZE RÉCOMPENSES

Dont trois Médailles d'Or

41 ANS DE SUCCÈS

L'ALCOOL DE MENTHE

DE RICQLÈS

Bien supérieure à tous les produits similaires

Est infaillible contres les **Indigestions**, maux d'estomac, de nerfs, de tête, etc., etc. Il est excellent aussi pour la bouche, les dents et tous les soins pour la toilette. Dans une infusion pectorale bien chaude, il réagit admirablement contre les **rhumes, refroidissements, grippes**, etc., etc.

Fabrique à Lyon, 9, cours d'Herbouville. Dépôt dans les principales pharmacies, drogueries, parfumeries, épiceries fines.

Se méfier des imitations.

INSTRUCTION OBLIGATOIRE

GRAND SUCCÈS DU JOUR

Demandez l'**Assiette géographique.** — Chez les principaux Faïenciers de LYON.

On demande

Un **Entrepreneur carrier** pour extraire la pierre à ciment à façon. — S'adresser à M. Robin-Bonnet, fabricant de ciment à Jujurieux (Ain).

Depuis le départ des Chartreux, on se demandait quelle liqueur pourrait remplacer celle que les R. R. P. P. lançaient dans la circulation.

Or, il est aujourd'hui notoirement démontré que, grâce à l'expérience et à l'habileté, la précieuse liqueur a été non seulement égalée, mais encore dépassée en saveur et en propriétés hygiéniques.

Il suffit, à cet effet, pour s'en convaincre, d'apprécier avec toute l'attention qu'ils comportent, les produits *spéciaux* de la MAISON PIGNIÈRE, *cours Morand, 33,* lesquels, parmi vingt autres qui ont établi la réputation de M. PIGNIÈRE, comme distillateur, sont universellement connus sous les noms de CORDIAL et de GÉNEPY DES ALPES.

TAMAR INDIEN

Grillon

Fruit rafraîchissant et laxatif contre Constipation, Hémorroïdes, Migraines, le plus agréable PURGATIF des enfants.

GRILLON, pharmacien, 25, quai de Gramont, PARIS

Boîte : **2** fr. **50.** — Poste : **2** fr. **65**

DIPLOMÉE

Mme DE JORT, DOCTEUR,

Reconnait d'après les lignes de la main, les affections héréditaires, ainsi que les atteintes et les prédispositions aux autres maladies.

Consultations tous les jours, de 40 heures à 5 heures

2, RUE CHILDEBERT, 2

UNE CÉLÉBRITÉ DE PARIS

Mme ROBERT

Somnambule

Rue de la République, 48, à l'entresol

Madame ROBERT prévoit par les signes de la main, tous les évènements de la vie, les maladies graves et l'époque où ces maladies doivent avoir lieu.

Elle reçoit tous les jours les personnes qui croient en cette science.

AU SACRIFICE

Comptoir, Rue Ste-Élisabeth

à l'entrée du Cours Vitton

EXTRAIT SOMMAIRE
des Annonces judiciaires
DES JOURNAUX DE LYON

Acquisitions

M. J. 10 F. — M. Charles Neveu a acquis de M. Auguste Reynaud, son fonds de boulangerie, r. Royale, 4. Réclamations à Me Mitiffiot de Bélair, notaire à Lyon.

S. P. 3 F. — Mlle Marie Durand a acquis de Mme veuve Mouton un fonds de mercerie, av. de Saxe, 35. Récl. à M. Chapot, 53, rue de l'Hôtel-de-Ville.

P. L. 3 F. — M. Doucet a acquis de M. de Richaud, une épicerie, r. de la Préfecture.

P. L. 3 F. — M. J. Laforest, Gr.-Côte, 118, a vendu à M. Claude Coqui une boucherie. Récl. à M. V. Cottet, 14, r. St-Pierre-de-Vaise.

C. L. 4 F. — M. A. Boulogne a acquis de Mme Cécilion, veuve de M. Chamboncel, le fonds de taillanderie, r. de Cavenne, 2. Récl. à Me Chevalier, notaire, à Lyon.

C. L. 4 F. — M. Sebyleau (F.) a acquis de M. Ruault, un fonds de coiffeur, r. Célu, 12. Récl. à MM. Duclos et Clevallon, r. Port-du-Temple, 18.

M. J. 12 F. — M. Henri Boissieu a acquis de M. Jules Pascal la maison de commerce de soieries en gros qu'il possédait à Lyon, r. du Plâtre, 1, sous la raison de commerce : J. Pascal et Cie, qui reste la même.

M. J. 12 F. — M. Joseph Chirat a acquis de Mme veuve Rivet le fonds d'épicerie porte-pôt, r. de Sèze, 124. Récl. à M. François Canard, négt en vins à Saint-Georges-de-Reneins (Rhône).

P. L. 4 F. — Mlle Bassenghi, rue Lanterne, 13, a acquis le restaurant de M. Gaillard, r. Lanterne, 18.

S. P. 6 F. — M. Dallessandri a acquis de M. Rasini le comptoir-épicerie, Grande-Rue de la Guillotière, 15.

L. R. 6 F. — M. Gabillon, 4, pl. de la Croix-Rousse, a acquis de Carras, épicerie, 14, r. Cuvier.

P. L. 7 F. — M. Tardy a acquis l'épicerie, r. Penthièvre, 17. Réclam. rue Terme, 19.

Mme Morin a acquis le comptoir, rue Neyret, 28. Récl. r. Terme, 19.

P. L. 8 F. — M. Reynaud, r. Vieille-Monnaie, 24, a acquis de Mme veuve Turrel, 29, r. Vieille-Monnaie, un fonds de triperie.

P. L. 8 F. — M. Joutier, r. Saint-Cyr, 47, a vendu son café-restaurant à M. Gilbert, r. de la Claire, 21.

L. R. 8 F. — M. Boizot a vendu son fonds de débit de boissons, r. Lainerie, 11.

M. C. Gerin fils a vendu son fonds d'épicerie, r. du Doyenné, 15. Récl. Coillard, pl. des Célestins, 7.

L. R. 8 F. — M. H. Ducard, c. d'Herbouville, 9, a acquis le bateau à laver de M. Bernay, q. Tilsitt.

P. L. 7 F. — M. P. Reynaud, r. Vieille-Monnaie, 24, a acquis de Mme veuve Turrel, 29, rue Vieille-Monnaie, une lingerie.

P. L. 10 F. — M. Piquenil, 13, rue Vieille-Monnaie, a vendu son outillage et lieu et place à M. Fulchiero, 5, r. Vieille-Monnaie.

L. R. 11 F. — M. Texier, r. Ferrandière, 36, a acquis le fonds de menuiserie de M. Bouillet, rue Ferrandière, 55.

P. L. 11 F. — M. Liquier a acquis de M. Rémond un fonds de coiffeur à St-Cyr-au-Mont-d'Or.

P. L. 11 F. — M. J. Némoz, r. Sainte-Rose, 7, a acquis de M. Bouillet, rue de Belfort, 17, un atelier.

P. L. 11 F. — M. Ovize, r. de Vauban, 59, a vendu son restaurant. Récl. à M. Colliard, pl. des Célestins, 7.

L. R. 11 F. — M. Fredier a acquis de M. Sibourg sa fabrique de savon, bougie, parfumerie, r. Juiverie, 5. Récl. r. Terme, 19.

L. R. 11 F. — M. A. Angely a acquis de M. Baron son café, Gr.-Rue de la Guillotière, 100. Récl. chez lui, r. du Mail, 1.

AVIS

M. J. 16 F. — M. Etienne Lamarche, boucher, rue Chaponay, 22, ayant acquis de Mme veuve Guillet, née Giroud, une maison sur le terrain des hospices, rue Molière, 155, invite les ayants-droit à lui adresser leurs réclamations dans le délai de dix jours, sous peine de forclusion.

Sociétés

M. J. 10 F. — La société en nom collectif ayant existé entre MM. Jean-Baptiste Favrot et Christophe, dit Jules Favrot, sous la raison Favrot frères, est dissoute.

C. L. 3 F. — Une société a été formée entre M. Germain Clément, rue de l'Hôtel-de-Ville, 42, et M. Claudius Février, r. Pierre Corneille, 26, sous la raison Clément et Février, avec siège social r. de l'Hotel-de-Ville, 42, pour l'achat et la vente de tous articles de rubans, velours, soieries.

P. L. 3 F. — Il a été formé entre MM. Ferdinand Louvat, q. St-Vincent, 33, et Louvat (Etienne), r. Lanterne, 7, une société pour la vente de l'épicerie, droguerie, spiritueux, etc., s. rais. soc. Louvat frères, avec siège social r. Lanterne, 7.

S. P. 3 F. — M. P. Batime, r. de la Part-Dieu, 7, et M. Jean, dit Joannès Batime, r. de la Part-Dieu, 7, ont formé une société pour toutes entreprises de maçonnerie et tous travaux s'y rapportant. Le siège est à Lyon, r. de la Part-Dieu, 7, la raison sociale est : Batime père et fils.

C. L. 4 F. — La société qui existait entre M. R. Marcerolle, r Constantine, 12, et M. J.-H. Rey, r. Constantine, 12, pour l'exploitation d'un commerce de marchand-tailleur, avec siège social à Lyon, r. Constantine, 12, sous la raison Marcerolle et Rey, est dissoute.

M. J. 11 F. — M. Cyprien Margnat et M. Edouard Margnat, ont formé une société en nom collectif, sous la raison sociale : Margnat frères, pour le commerce d'achat et de vente de vins et spiritueux. Siège social : rue de Vendôme, 221.

M. J. 14 F. — M. Edouard Martin Delorme, demeurant à Lentilly, et M. Paul Duffieux, demeurant à la Demi-Lune, ont formé une société en nom collectif pour l'entreprise de travaux de terrassements, maçonneries et autres travaux s'y rapportant. Siège social à la Demi-Lune, au domicile de M. Duffieux. Raison sociale : Delorme et Duffieux.

M. J. 14 F. — M. Nicolas-Philibert Guinon père, M. François Guinon et M. Augustin Jacquelain, demeurant à Lyon; il a été formé une société en nom collectif pour la fabrication et la vente de produits chimiques. Siège social à Lyon : île des Comtes, quartier de la Mouche, locaux de l'ancien commerce Guinon père et fils ; raison sociale : Guinon père, fils et Jacquelain.

M. J. 15 F. — M. Marc-Georges Durst-Wild, demeurant à Paris, r. Berlioz, 9, M. Christian-Edmond Durst, demeurant à Paris, boulevard de Strasbourg, 19, ont formé une société en nom collectif pour l'exploitation et l'établissement de fabrication et vente de chapeaux de paille, feutres et fournitures pour modes. Siège social à Paris, r. du Caire, 39, avec succursale à Lyon, r. Centrale, 29 et 31. Raison et signature sociale : Durst-Wild frères.

M. J. 15 F. — La liquidation de la société Durst-Wild frères, confiée par jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 6 janvier 1880, à MM. Gallès, Marc-Georges Durst-Wild et Christian-Edouard Dierst, sera continuée et mise à fin par ces deux derniers, M. Gallès étant relevé de ses fonctions.

Séquestres

M. J. 10 F. — Me Anglès, avoué, a été nommé séquestre de la succession de M. Frédéric Huepk, dit Casimir Urbanowski, manufacturier, quai Pierre-Scize, 40. Produire chez ledit Me Anglès.

M. J. 12 F. — Me Goutorbe, nommé séquestre, à l'effet de distribuer diverses sommes revenant à Mme Pierrette-Joséphine Dupuy, veuve en premières noces de M. Blache et en secondes noces de M. Jean-Pierre Bigot, demeurant à Lyon, quai Pierre-Scize, 25, invite tous les créanciers de ladite dame à produire entre ses mains dans la quinzaine, à peine de forclusion.

M. J. 12 F. — Me Deville, séquestre de demoiselle Baux, artiste, demeurant à Lyon, rue d'Aubagne, 6, invite les créanciers de ladite demoiselle à produire leurs titres entre ses mains, dans le délai de quinze jours, à peine de forclusion.

M. J. 12 F. — Me La Selve, séquestre du sieur Bayard, voyageur de commerce à Lyon, r. d'Auvergne, 4, invite les créanciers dudit sieur à produire leurs titres entre ses mains, dans le délai de quinze jours, à peine de forclusion.

AVIS

M. J. 12 F. — Les créanciers du sieur Michel Jallamion fils, qui était employé au Crédit lyonnais et demeurait à Lyon, allée du Sacré-Cœur, 28, où il est décédé le 15 septembre 1878, sont invités à produire leurs titres de créance entre les mains de Me Prelle, avoué à Lyon, et ce dans les dix jours, à peine de forclusion.

M. J. 14 F. — Me Anglès, séquestre de la succession du sieur Temine, qui demeurait à Lyon, rue Ferrandière, 40, invite les créanciers du défunt à produire entre ses mains dans le délai de dix jours, à peine de forclusion.

M. J. 14 F. — Me Sestier, séquestre de la succession de veuve Menard, décédée, rue de Marseille, 9, invite les créanciers de la défunte à produire entre ses mains dans le délai de 10 jours, à peine de forclusion.

M. J. 15 F. — Me Rombeau, avoué, pl. des Terreaux, 2, invite les créanciers de la succession du sieur Colomer, décédé, rue Lanterne, 24, à produire entre ses mains.

M. J. 15 F. — Me Fauconnet, avoué, r. de l'Hôtel-de-Ville, 63, invite les créanciers de la succession de la veuve Larrive, décédée rue Moncey, 99, à produire entre ses mains.

M. J. 15 F. — Me Micolier, avoué, rue de la Barre, 10, invite les créanciers du sieur Goderic Margaille, plâtrier à l'Arbresle, à produire entre ses mains.

M. J. 15 F. — Me Peiron, avoué, rue d'Algérie, 16, a été nommé séquestre du sieur Claude-Joseph Doney, cours Lafayette, 12. Produire chez ledit Me Peiron.

Faillites

M. J. 12 F. — Faillite du sieur Ferréol Bannier, boulanger, à Lyon, r. Montesquieu, 3. — Jugement du 10 février 1881. Syndic, Me Régaud.

M. J. 14 F. — Faillite du sieur Page, cafetier, r. de Chabrol et r. de Vendôme, 174. — Jugement du 10 février 1881. Syndic, Me Dargère.

M. J. 15 F. — Ouverture de la faillite du sieur Soldati, peintre-plâtrier, demeurant à Lyon, lieu de Montchat, cours Eugénie. — Jugement du 14 février 1880. Syndic, M. Canavy.

Séparations

M. J. 12 F. — La dame Marie-Louise-Noémie Dardet, épouse de M. Antoine Bouquet, chapelier, a été séparée de biens d'avec son mari.

M. J. 12 F. — La dame Marie-Angélique Boisson, épouse de M. Alexis Chossat, fabricant de sparterie, demeurant à Lyon, rue Montesquieu, 14, a formé contre son mari une demande en séparation de biens.

M. J. 14 F. — La dame Jeanne-Claudine Lachal, épouse du sieur Louis-Marie-Jean-Baptiste Tricaud, pâtissier à Lyon, pl. du Change, 4, a été séparée de biens d'avec son mari.

S. P. 5 F. — La dame Pauline Porcher, épouse du sieur Alexandre Viallet, r. Tronchet, 44, a été séparée de biens d'avec son mari.

M. J. 15 F. — Le sieur L. Patural, employé au Crédit lyonnais, a été séparé de corps et de biens d'avec la dame Amélie Goyet, son épouse.

M. J. 15 F. — La dame Elisabeth Duchamp, épouse du sieur Joseph Chauffin, a été séparée de biens d'avec son mari.

M. J. 16 F. — La dame L.-B. Mazet, épouse du sieur J.-C. Chazot, quai Pierre-Scize, 41, a formé contre son mari une demande en séparation de biens.

M. J. 16 F. — La dame J. Martinet, épouse de Grégoire Terrasse, q. de Retz, 22, a été séparée de biens d'avec son mari.

M. J. 16 F. — La dame A. Chatagnier, épouse de M. C.-M. Vinoy, rue de Chartres, 43, actuellement chef de cuisine, rue de Condé, 23, a formé contre son mari une demande en séparation de biens.

SIROP
PECTORAL INCISIF
PRÉPARÉ PAR
C. DELEUVRE
PHARMACIEN
9, Rue Belfort, 9
LYON

Ce Sirop s'emploie contre les MALADIES de POITRINE et des BRONCHES, les CATARRHES, l'ASTHME, les RHUMES, la GRIPPE, la COQUELUCHE, l'ENROUEMENT et toutes les AFFECTIONS DE LA VOIX

PRIX
1 fr. 75 le Flacon

A CÉDER
POUR CHANGEMENT DE POSITION
AGENCE COMMERCIALE
En pleine prospérité
Conditions avantageuses
S'adresser au Bureau du Journal.

CAFÉ DRAVET
Quai des Brotteaux
Angle du Cours Lafayette, 1
Huîtres de Marennes tous les jours